

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00321 Numéro SIREN : 823 605 118 Nom ou dénomination : FOCH 2208

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 2959



4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE Cedex
Tél. 04 77 44 83 70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIÈRE
Christophe TERRAS
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haïthem ZAÏED

FOCH 2208

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**2208 Rue Maréchal Foch
42153 Riorges**

823 605 118 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL FOCH 2208
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE**

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 25
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

Rue de la Genette
Zone Industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71603 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

Décision de l'associé unique en date du 13 décembre 2021

FOCH 2208

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**2208 Rue Maréchal Foch
42153 Riorges**

823 605 118 RCS ROANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL Foch 2208
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE**

- Décision de l'associé unique en date du 13 décembre 2021 -

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 13 décembre 2021, nous avons établi le présent rapport pour :

- Vous présenter notre analyse de la situation de votre Société,
- Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

.../...

SARL FOCH 2208

*Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la SARL FOCH 2208 en société par actions simplifiée à associé unique
.../...*

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ▶ Les capitaux propres sont supérieurs au capital social,
- ▶ L'actif social est principalement composé de disponibilités et de comptes courants.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ▶ À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- ▶ À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

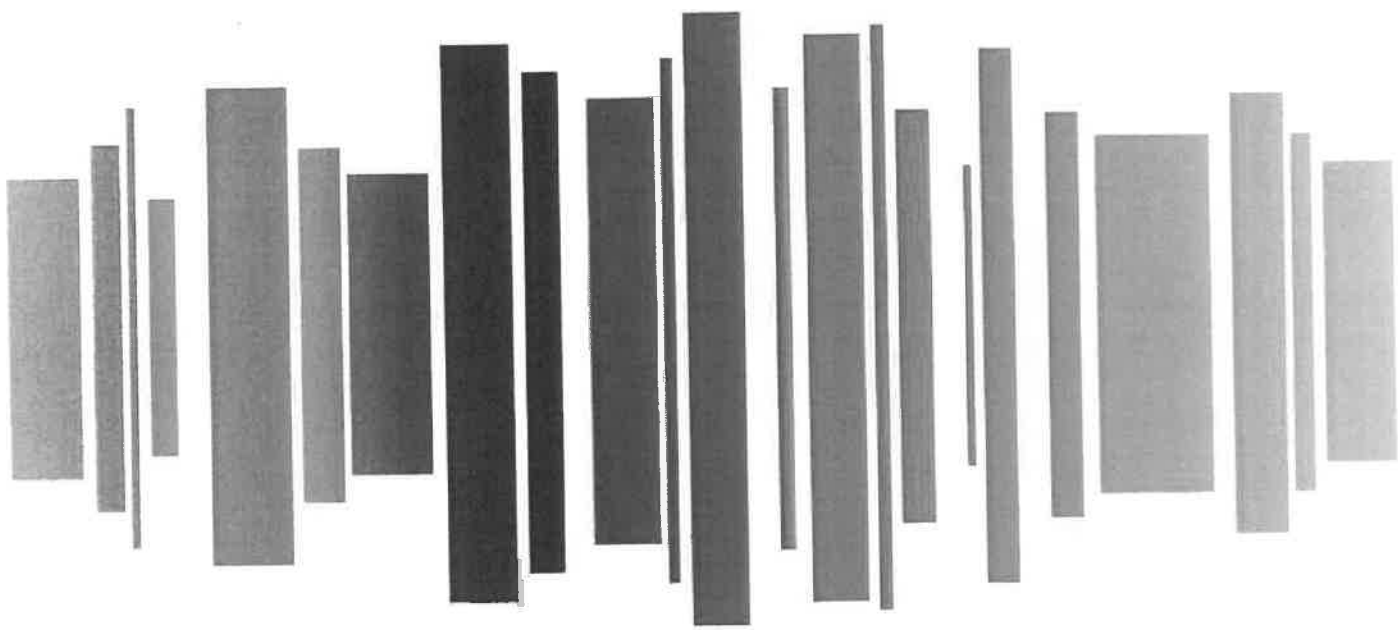
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ROANNE, le 22 décembre 2021.

EXCO HESIO

Commissaire à la Transformation et Commissaire aux Comptes

Christophe TERRAS



4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 **ROANNE** Cedex
Tél. 04 77 44 83 70
Fax 04 77 44 83 79
exco.hesio@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71603 **PARAY LE MONIAL**
Tél. 03 85 81 62 70
Fax 03 85 81 39 94
hesio.paray@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 **CHAUFFAILLES**
Tél. 03 85 26 10 51
Fax 03 85 26 54 10
hesio.chauffailles@exco.fr

Rue de la Genette
Zone Industrielle - BP 38
71800 **LA CLAYETTE**
Tél. 03 85 28 05 42
Fax 03 85 28 29 55
hesio.laclayette@exco.fr

4 rue de la République
69430 **BEAUJEU**
Tél. 04 74 04 88 27
Fax 04 74 69 25 70
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 **CHAROLLES**
Tél. 03 85 24 18 18
Fax 03 85 24 02 51
hesio.charolles@exco.fr

4 rue Basse - BP 23
71160 **DIGOIN**
Tél. 03 85 53 10 87
Fax 03 85 53 50 10
hesio.digoin@exco.fr

23 rue de la République
42510 **BALBIGNY**
Tél. 07 70 48 39 55
hesio.balbigny@exco.fr